

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

VISANT À PROTÉGER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE ET LES PERSONNELS QUI Y
TRAVAILLENT - (N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC13

présenté par

M. Lucas-Lundy, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 3 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De la même manière que le groupe Écologiste et social s'oppose à la surenchère pénale permanente, il s'y oppose également pour les violences faites aux chefs d'établissements.